



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 29 JUIN 2026

Présidence : Norman Saivet

Participent : Pierrick Catoire, Stéphane Czwakiel, Christophe Rouyer et Laurent Marandel

CLUBS DEBITEURS

Décision de la Commission

La Commission, considérant que **24 clubs** n'ont pas régularisé leur situation financière à la date du **30 juin 2026**, concernant le **relevé arrêté au 30 avril 2026**, et ce malgré les différentes relances effectuées, **décide** d'imputer des sanctions suivantes aux clubs concernés :

- **Suspension de la délivrance des licences,**
- **Suspension des engagements dans les championnats du District Marne de Football pour la saison 2026-2027.**

S'ajoute à cela une pénalité de 5 points sur le classement final de cette saison pour l'équipe évoluant en championnat de district le plus élevé pour 22 clubs dont la dette est supérieure à 500€.

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne Rue du Val Clair 51100 Reims ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président

N. SAIVET

Le Secrétaire

C. ROUYER